

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2024-116 du 23 octobre 2024
Portant sur l'autorisation de signature de l'avenant n°1 de la convention de
délégation de gestion de l'ALSH de Lavaveix-les-Mines**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-trois octobre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 17 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-DOMET, sous la présidence de Monsieur David GRANGE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

| | | |
|-------------------------|-----------------|------------|
| Présents : 40 | Votants : 48 | POUR : 46 |
| Pouvoirs : 8 | Abstentions : 2 | CONTRE : 0 |
| Excusés : 5 Absents : 9 | Exprimés : 46 | |

Présents : MM. GRANGE, GRASS, SIMONET V, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, FERRIER, ÉCHEVARNE, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SCHMIDT, MOREAU, VENTENAT, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, BREUIL, CHADEYRON *suppléante* GUYONNET, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : SCARAMUCCIA à SIMON, BIGOURET à GRASS, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER S à SIMONET S, RAMOS à MORANÇAIS, PAYARD C à MAZET, DESGRANGES à VENTENAT, GLOMOT à CONCHON.

Absents excusés : BOUCHET, RICHIN, PERRIER F, SOULEBOT, WELZER.

Absents : SIMONET B, PLAS, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, BRUNET, ROULLAND, LARGE.

Secrétaire de séance : Catherine PINLON

Rapporteur : David GRANGE, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L5214-16-1,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L227-1 et suivants et R227-1 et suivants,

Considérant la délibération n°2023-189 prise le 13 décembre 2023 par le conseil communautaire portant sur le renouvellement de la convention de délégation de gestion de l'ALSH de Lavaveix Les Mines,

Considérant l'étude du bilan des dépenses réalisées et engagées et du bilan de l'activité,

Considérant que cette convention pouvait être revue en cours d'année 2024 par voie d'avenant,

Jean-Louis FAUCONNET, Maire de Lavaveix-les-Mines, ne prend pas part au vote.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- ADOPTER l'avenant n°1 à la convention de délégation de service pour l'année 2024 jointe au présent projet de délibération ;
- DIRE que les fonds nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024 ;
- AUTORISER le Président à signer l'avenant n°1 à la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241023-2024-116-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Publié et transmis en sous-préfecture le 30 octobre 2024
Pour copie conforme, le 30 octobre 2024



Le Président,
David GRANGE

La Secrétaire de séance
Catherine PINLON

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20241023-2024-116-DE
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024